



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 5 février 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 30 janvier 2025.

Membres présents : (10) M. HOAREAU, Mme CHOLLET, M. MEZUI, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, Mme LECOMTE, M. JASPART, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme GINDRE, Mme JACQUENET représentée par Mme VIAN.

Membres excusés : (4) : M. BERTHIER, M. LEHENOFF, Mme TENENBAUM, M. FAVERJON.

Objet : Créations et suppressions de postes – recrutements de contractuels

Evolution de l'organisation de la direction de l'action sociale

La création de la direction de l'Action sociale en avril 2021 a permis le rapprochement du CCAS avec la direction de l'Action sociale métropolitaine, et le service Politique de la Ville de Dijon.

Après trois premières années d'existence, l'organisation de la direction a évolué pour répondre aux objectifs suivants :

- Identifier un unique service en charge de l'accompagnement des publics par des travailleurs sociaux ;
- Répondre plus précisément à certaines évolutions des enjeux et ambitions portées par la direction en dégagant des thématiques précises correspondant à ses missions et les rendre lisibles dans l'organigramme ;
- Procéder à des ajustements liés à l'évolution de certaines missions.

Cette évolution d'organisation entraîne l'ajustement des missions de plusieurs professionnels au sein de la direction et des modifications du tableau des effectifs dans deux services du CCAS.

1. Service insertion et parcours logement

L'objet premier de la résidence Abrioux reste l'accompagnement des publics issus de la rue ou de l'hébergement d'urgence à acquérir des compétences leur permettant de se voir proposer un logement de droit commun.

Néanmoins, la nouvelle organisation a permis au service de la Résidence Abrioux de renforcer son ambition en terme d'insertion et de faire évoluer sa dénomination en service insertion – parcours logement.

Ce changement a pour conséquence un ajustement de l'orientation des accompagnements proposés, qui doivent avant tout être tournés vers un projet global d'accompagnement des personnes seules et des familles fragilisées vers l'occupation d'un logement et la gestion de la vie quotidienne.

Ainsi, il est proposé la suppression du poste d'animateur.rice social.e de la résidence, relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, en contrepartie de la création d'un poste de conseiller.ère en économie sociale et familiale relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. L'agent recruté travaillera en binôme avec l'agent occupant le poste de technicien.ne en intervention sociale et familiale du service et permettra de renforcer la capacité du service à répondre à sa mission d'insertion.

2. Service autonomie

Le service autonomie connaît également plusieurs ajustements :

2.a Création d'un poste d'agent d'animation et suppression d'un poste d'agent d'accueil

La Maison des Séniors voit son rôle renforcé dans le portage d'actions en lien avec les politiques métropolitaines de la longévité et la politique municipale de l'âge. Ainsi, les équipes de l'entité « Animations, grandes manifestations » intègrent la Maison des Séniors du fait de leur forte complémentarité.

Avec ce rapprochement, il est proposé de renforcer l'entité par un poste d'agent d'animation relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux. En contrepartie, il est proposé la suppression d'un poste d'agent.e d'accueil relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aujourd'hui vacant.

2.b Création d'un poste de chargé.e de mission handicap et quartiers inclusifs

Depuis deux ans, le service autonomie porte davantage de réponses en terme de handicap, tant en matière d'évènements permettant une inclusion plus forte du handicap dans la société, avec notamment la création d'une semaine des handicaps, qu'en terme d'animation d'un large partenariat.

Parallèlement, une orientation a été donnée pour investir des projets pouvant mener à la construction de quartiers inclusifs, porteurs de l'idée d'un bien vivre ensemble.

Afin de piloter ces deux sujets et de déployer pleinement ces enjeux de société forts, il est proposé la création d'un poste de chargé de mission Handicap et quartiers inclusifs relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément aux articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique.

Le poste serait alors pourvu par le biais d'un contrat d'une durée maximale de trois ans, renouvelable.

- cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux
- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, si les conditions sont remplies, une prime de fin d'année et le supplément familial de traitement.

2.c Suppression d'un poste d'agent.e de restauration et d'entretien

Lors de la refonte du tableau des effectifs du CCAS voté par le conseil d'administration du 3 avril 2024, il avait été acté la création par anticipation d'un poste d'agent de restauration et d'entretien au Centre de jour des Marronniers.

Ce poste a été pourvu par un agent occupant déjà les fonctions au sein du service Autonomie, sans changement pour sa situation.

Ainsi, il est proposé la suppression du poste aujourd'hui vacant d'agent.e de restauration et d'entretien du service Autonomie, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

2.d Création d'un poste d'agent d'animation au centre de jour des Marronniers

Dans le cadre de la réorganisation de ce service, un poste d'agent d'animation, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, s'avère indispensable pour animer les divers ateliers qui rythment la journée des seniors de plus de 60 ans atteints d'une maladie neuro-évolutive de type Alzheimer et permettent de renouer le lien social. Les activités sont adaptées pour entretenir et stimuler les fonctions motrices, cognitives, d'expression tout comme la joie de créer et de réaliser seul ou ensemble.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble des dossiers.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration :

1- autorisent la création ou la suppression à compter du 1^{er} mars 2025 des postes suivants :

- Création d'un poste d'assistant socio-éducatif, suppression d'un poste d'animateur territorial,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial, suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial,
- Création d'un poste d'attaché territorial ouvert au recrutement d'agents contractuels dans les conditions des articles L332-8 et L332-9 du code général de la fonction publique,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial,
- Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial au centre de jour des Marronniers.

2- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;

3- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Ressources humaines : 1